

EXISTANT				PROPOSE
THEMES	AG2R	REUNICA	SYSTALIANS	AG2R REUNICA
Périodicité rémunérations	<b>2 modalités</b> 13ème mois versé en novembre prime vacances au choix	<b>4 modalités</b> Prime de vacances + 13ème mois mensualisé Prime vacance versée en mai +13ème	<b>2 modalités</b> Prime de vacances + 13ème mois mensualisés sur 12 mois	<b>2 modalités</b> Prime de vacances + 13ème mois mensualisé Prime vacance versée en mai +13ème mois en novembre
Salaires embauche	Application des RMMG de la branche avec salaires minima par métier <b>gestion, cicas et crc commerciaux et management</b>	depuis 2009 application des RMMG de la branche		Application des RMMG de la branche avec salaires minima par métier <b>gestion, cicas et crc commerciaux et management</b>
Augmentations individuelles	Changement classe et/ou niveau augmentation mini 1% classe 1 à 5 2% classes 6 à 8 de la RMMG de la classe antérieure	changement classe et/ou niveau augmentation mini à 3% du sal mensuel précédent (base+anc)	Augmentation individuelle mini de 2% Quand Changement classe et/ou niveau Augmentation mini à 4% du sal mensuel précédent (base+anc)	<b>Changement de niveau</b> de A à B 1% autre niveau 2% de la RMMG du niveau antérieur <b>Changement de classe</b> 3% de la classe antérieure
Primes transport				
	<b>collective</b>	50% frais abonnement financé employeur <u>gpe fermé ex Bayard/salariés courbevoie</u> 70% frais abonnement	50% frais abonnement financé employeur	50% frais abonnement financé employeur <u>gpe fermé bayard/courbevoie</u> différentiel de prise en charge
	<b>individuelle</b>	lieux de travail/domicile même ville 4,57 €/mois lieux de travail/domicile <u>distincts</u> 9,15 €/mois	<u>Zone en PTU (périmètre de transport urbain)</u> fofait 28€ <u>Zone hors PTU</u> prime variable suivant distance aller travail/ domicile	16€/mois en cas de co-voiturage ou vélo sur 50% du temps 50% valeur carte orange (zone1-2) financé employeur
Gratifications médailles du travail	<b>option 1</b> 1 mois de sal base (hors anc) indemnité retraite limitée à 9 mois <b>option 2</b> anc<10 ans 76,22€ 10 ans<anc<15 ans 152,45€ anc>20 ans 304,90€	sur présentation diplôme mini 15 ans anc chez reunica 20 ans 1872€ 30 ans 2315€ 35 ans 2781€ 40 ans 3476€	sur présentation du diplôme 20 ans 1 mois sal brut 30 ans 1,5 mois de sal brut	mini 10 ans ancienneté dans le groupe diplôme remis dans un délai d'1 an 20 ans 1300€ 30 ans 1800€ 35 ans 2200€ 40 ans 2500€ <b>mesures transitoires instaurées</b> <u>promotions entre le 14/07/2016 et le 01/01/2018</u> maintien de l'ancien montant si plus favorable <u>promotions entre le 14/07/2018 et le 01/01/2019</u> maintien de 70% de l'ancien montant si plus favorable
Primes anniversaires	ss objet	ancienneté acquise 80% réunica et 20% branche 1872€ pour 25 ans 3476€ pour 38 ans	38 ans 2 mois de sal brut	Ancienneté atteinte entre le 01/07/2016 et le 31/12/2018 1500€ (25 ans) 2400€ (38ans)
Congé présence parentale	complément IJSS à concurrence du salaire net mensuel	complément IJSS à concurrence du salaire net mensuel	complément IJSS à concurrence du salaire net mensuel	complément IJSS à concurrence du salaire net mensuel
Congé solidarité familiale fin de vie	ss objet	Complément de rémunération à hauteur de 10% de la rému annuelle temps plein  différentiel cotisations retraite ARRCO et AGIRC sur temps plein financé 100% employeur	Complément de rémunération à hauteur de 10% de la rému annuelle temps plein  différentiel cotisations retraite ARRCO et AGIRC sur temps plein financé 100% employeur	différentiel cotisations retraites REG GENERAL ARRCO et AGIRC sur temps plein financé 100% employeur

EXISTANT				PROPOSE
THEMES	AG2R	REUNICA	SYSTALIANS	AG2R REUNICA
garantie minimale de points GMP	ss objet	financement 100% employeur de la cotisation	financement 100% employeur de la cotisation	<b>groupe fermé reunica et systaliens</b> jusqu'au 31/12/2016 financement maintenu 100% employeur à compter du 01/01/2017
cotisations retraite temps partiels	sur demande différentiel cotisations temps plein REG GEN ARRCO et AGIRC sur <u>part patronale</u> uniquement réglé	Différentiel cotisations retraite ARRCO et AGIRC sur temps plein financé 100% employeur	Différentiel cotisations retraite ARRCO et AGIRC sur temps plein financé 100% employeur	sur demande du salarié différentiel cotisations temps plein REG GEN ARRCO et AGIRC sur <u>part patronale</u> uniquement réglé
local aveugle	ss objet	6 jours attribués + prime 72€/mois si emploi <u>permanent</u> en local <u>totalelement sans lumière</u>	ss objet	Suppression du dispositif au 01/07/2016 montant réintégré dans le salaire mensuel
Prime chauffeur	ss objet	60€/mois	ss objet	Suppression du dispositif au 01/07/2016 montant réintégré dans le salaire mensuel
allocation garde enfants	ss objet	CESU attribué jusqu'au 3 ans de l'enfant 9€ (11€ si plusieurs enfants) *(nbre jours ouvrés du mois -2 jours) * % activité	CESU attribué jusqu'au 3 ans de l'enfant 8,5€ (10,5€ si plusieurs enfants) *(nbre jours ouvrés du mois -2 jours) * % activité	<b>groupe fermé</b> pour enfants nés avant le 01/07/2016 jusqu'au 3 ans ou entrée maternelle <b>collaborateurs ex reunica et systaliens uniquement</b> disparition ensuite du dispositif
congé paternité	1 an ancienneté complément IJSS à concurrence du salaire net mensuel	1 an ancienneté complément IJSS à concurrence du salaire net mensuel	1 an ancienneté complément IJSS à concurrence du salaire net mensuel	1 an ancienneté complément IJSS à concurrence du salaire net mensuel
allocation enfant handicapé				
prime annuelle	ss objet	jusqu'au 25ème anniv et taux d'incapacité à 75% prime 1500€	jusqu'au 25ème anniv et taux d'incapacité à 75% prime 1340€	CESU ou prime de 1500€/an <u>enfant &lt; 25ans</u> attestation MPH ou percevant allocation handicapé <u>enfant &gt; 25 ans</u>
temps partiel rémunération	ss objet	Complément de rémunération à hauteur de	Complément de rémunération à hauteur de	aucun dispositif
temps partiel cotis retraites	sur demande différentiel cotisations temps plein REG GEN ARRCO et AGIRC sur <u>part patronale</u> uniquement réglé	différentiel cotisations retraite ARRCO et AGIRC sur temps plein financé 100% employeur	différentiel cotisations retraite ARRCO et AGIRC sur temps plein financé 100% employeur	sur demande du salarié différentiel cotisations temps plein REG GEN ARRCO et AGIRC sur <u>part patronale</u> uniquement réglé <u>le salarié doit acquitter sa quote part</u>
Prime scolarité	ss objet	Maternelle 70€ Primaire 140€ Secondaire 350€ Supérieur 450€	Maternelle 65€ Primaire 131€ Secondaire 328€ Supérieur 340 €	
cotisations MUTUELLE isolée et/ou famille	cotisation unique, quelque soit la composition familiale, indexée sur % plafond mensuel SS Part Salariale à 40%	indexée sur % plafond mensuel SS cotisation isolée: part salariale à 30% cotisation famille: part salariale à 25%	indexée sur % plafond mensuel SS cotisation isolée: part salariale à 30% cotisation famille: part salariale à 25%	Cotisation unique Le différentiel de la <u>part salariale</u> due entre la cotisation appelée au 01/07/2016 et celle acquittée au 30/06/2016 est réintégré dans le salaire brut annuel
temps de travail salariés ex Prémalliance	augmentation 1,76% du sal mens base et prime anc en plus de l'augmentation proportionnelle à une reprise activité temps plein	ss objet	ss objet	groupe fermé ex prémalliance maintenu jusqu'au 31/12/2019
tickets restaurant	valeur 8,81€ répartition 60% empl 40% sal	nbre tickets mensuel = jours ouvrés travaillés ( repas compris dans l'horaire journalier et reprise de travail après pause repas) valeur 9€	nbre tickets mensuel = jours ouvrés travaillés ( repas compris dans l'horaire journalier et reprise de travail après pause repas) valeur 9€ répartition 60% empl 40% sal	nbre tickets mensuel = jours ouvrés travaillés ( repas compris dans l'horaire journalier et reprise de travail après pause repas) valeur 8,81€ part employeur 5,33€ (au 01/07/2016)